



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre juillet à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-83

OBJET : APPROBATION DE LA REPRISE EN REGIE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE ROUSSILLON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 11 - VOTANTS : 42

**Présents :**

**APT :** Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

**AURIBEAU :** M. Roland CICERO

**BUOUX :** M. Hervé PLANCHON

**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT

**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD

**CÉRESTE-EN-LUBERON :** M. Gérard BAUMEL

**GARGAS :** M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI

**GOULT :** M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT

**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN

**LIOUX :** M. Francis FARGE

**MÉNERBES :** M. Patrick MERLE

**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL

**SAINT-PANTALÉON :** M. Luc MILLE

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

**VIENS :** M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE

**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

**APT :** M. André LECOURT, M. Christophe CARMINATI

**BONNIEUX :** Mme Evelyne BLANC

**GARGAS :** Mme Claire SELLIER, Mme Michèle FAUQUE

**MURS :** M. Christian MALBEC

**Procurations :**

**APT :** Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Sylvie TURC

**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

**LAGARDE D'APT :** Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240704-2024-83-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024  
Page 1 sur 2

CC-2024-83

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le contrat initial signé le 25 novembre 2004 entre la commune de ROUSSILLON et la SDEI lui confiant la gestion de son service d'assainissement collectif jusqu'au 30 novembre 2014,

**Vu**, l'avenant n°3 au contrat signé le 04 mars 2013 prolongeant le contrat initial de 10 ans pour permettre l'amortissement du renouvellement de 270 ml de canalisation DN 150 mm confié au délégataire, tout en faisant supporter aux usagers une hausse supportable du prix,

**Vu**, l'arrêté inter-préfectoral n°2013151-0004 du 31 mai 2013 prescrivant la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Apt et du Pont Julien avec intégration des communes de Buoux et de Joucas à compter du 1er janvier 2014,

**Considérant**, que la CCPAL s'est substituée à cette date à la commune de ROUSSILLON dans les droits et obligations relatives au contrat d'affermage du service d'assainissement collectif de la commune,

**Considérant**, que ce contrat arrive à son terme le 30 novembre 2024,

**Considérant**, la nécessité de maintenir la continuité du service de l'assainissement collectif sur la commune de ROUSSILLON,

**Considérant**, que la CCPAL assure actuellement en régie l'exploitation du service assainissement sur 20 communes, représentant de nombreuses installations (30 stations d'épurations, 32 postes de relèvement, 262 km de réseaux),

**Considérant**, l'avis favorable du conseil d'exploitation du 20 juin 2024 relatif à la gestion en régie de l'assainissement collectif de la commune de ROUSSILLON à compter du 1er décembre 2024,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer en vue de la mise en œuvre d'une régie du service de l'assainissement collectif sur la commune de ROUSSILLON à compter du 1er décembre 2024.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Décide**, de mettre en œuvre une gestion en régie pour l'assainissement collectif de la commune de ROUSSILLON à compter du 1er décembre 2024,

**Autorise**, le Président à lancer toutes les procédures utiles et à signer tous les documents indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Lucien ALBERT



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 17/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240704-2024-83-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024  
Page 2 sur 2